

des agents de la sûreté au moment où ils cherchaient à vendre l'automobile et à se faire dans l'automobile, mais ils furent de coups et jeté à terre où il se blessa assez grièvement.

Une plainte fut déposée au parquet. A Châtillon, les voleurs descendirent dans un hôtel, où ils se firent servir du champagne. Quand vint le moment de payer, ils demandèrent une nouvelle bouteille de champagne à l'aubergiste. Celui-ci descendit à la cave. Les voleurs en profitèrent pour se débarrasser de leur proie, ils firent une lourde table, puis ils partirent. Ils durent abandonner, par suite d'une panne, leur automobile à quelque distance de Poitiers. Ils parvinrent néanmoins à l'emmener en ville et à la déposer dans un garage, puis prirent le chemin de fer pour Tours.

C'est là que des agents de la sûreté prirent les otages. Ils ont été mis à la disposition de M. Bouffier, juge d'instruction.

## Le Drame du Havre

Deux enfants empoisonnés par leur grand-mère. — Nouveaux détails. — L'empoisonneuse en fuite.

Le Havre, 30 décembre. Voici des renseignements complémentaires sur l'horrible drame dont nous avons parlé hier :

M. René Caillard, veuf depuis quatre mois habitait depuis la mort de sa femme avec sa belle-mère, Mme Duchon-Doris. Celle-ci avait assisté la fois de l'achat de ses possessions, Madeleine, âgée de sept ans, et Pierre, âgé de trois ans.

Pierre couchait dans la chambre de sa grand-mère, au rez-de-chaussée du pavillon situé rue de Fontaine et de Gravelle. Le lit de Madeleine était installé dans la chambre de son père, au premier étage.

Hier, M. Caillard, qui avait annoncé le matin qu'il rentrerait le soir vers dix heures et demie, il avait été hanté toute la journée par des présentiments nés des allures bizarres de sa belle-mère, très affectée de la mort de sa fille. Le plus, Mme Duchon n'aurait pas sonner le soir de l'achat de ses possessions, Madeleine, âgée de sept ans, et Pierre, âgé de trois ans.

Quant il revint, rien ne lui parut anormal. Madeleine dormait tranquillement dans son lit. Il se coucha et se mit en devoir de parcourir les journaux. Soudain la fillette s'agita convulsivement et fut prise de violentes vomissements. Très inquiet, M. Caillard s'occupa de faire appeler le médecin et de préparer l'envolement des enfants. Aussi avait-il donné des consignes sévères à ses domestiques.

Quand il revint, rien ne lui parut anormal. Madeleine dormait tranquillement dans son lit. Il se coucha et se mit en devoir de parcourir les journaux. Soudain la fillette s'agita convulsivement et fut prise de violentes vomissements. Très inquiet, M. Caillard s'occupa de faire appeler le médecin et de préparer l'envolement des enfants. Aussi avait-il donné des consignes sévères à ses domestiques.

Quant il revint, rien ne lui parut anormal. Madeleine dormait tranquillement dans son lit. Il se coucha et se mit en devoir de parcourir les journaux. Soudain la fillette s'agita convulsivement et fut prise de violentes vomissements. Très inquiet, M. Caillard s'occupa de faire appeler le médecin et de préparer l'envolement des enfants. Aussi avait-il donné des consignes sévères à ses domestiques.

Quant il revint, rien ne lui parut anormal. Madeleine dormait tranquillement dans son lit. Il se coucha et se mit en devoir de parcourir les journaux. Soudain la fillette s'agita convulsivement et fut prise de violentes vomissements. Très inquiet, M. Caillard s'occupa de faire appeler le médecin et de préparer l'envolement des enfants. Aussi avait-il donné des consignes sévères à ses domestiques.

Quant il revint, rien ne lui parut anormal. Madeleine dormait tranquillement dans son lit. Il se coucha et se mit en devoir de parcourir les journaux. Soudain la fillette s'agita convulsivement et fut prise de violentes vomissements. Très inquiet, M. Caillard s'occupa de faire appeler le médecin et de préparer l'envolement des enfants. Aussi avait-il donné des consignes sévères à ses domestiques.

Quant il revint, rien ne lui parut anormal. Madeleine dormait tranquillement dans son lit. Il se coucha et se mit en devoir de parcourir les journaux. Soudain la fillette s'agita convulsivement et fut prise de violentes vomissements. Très inquiet, M. Caillard s'occupa de faire appeler le médecin et de préparer l'envolement des enfants. Aussi avait-il donné des consignes sévères à ses domestiques.

## Nouvelles Socialistes

Le citoyen Labussière, député socialiste, vient de donner sa démission de maire de la ville de Limoges. Au cours du vote du budget la majorité du conseil municipal — majorité de une voix — avait supprimé le budget de la police.

Le citoyen Labussière n'approuvant pas ce vote, et se sentant isolé, a donné sa démission de maire de la ville de Limoges. Au cours du vote du budget la majorité du conseil municipal — majorité de une voix — avait supprimé le budget de la police.

Le citoyen Labussière n'approuvant pas ce vote, et se sentant isolé, a donné sa démission de maire de la ville de Limoges. Au cours du vote du budget la majorité du conseil municipal — majorité de une voix — avait supprimé le budget de la police.

Le citoyen Labussière n'approuvant pas ce vote, et se sentant isolé, a donné sa démission de maire de la ville de Limoges. Au cours du vote du budget la majorité du conseil municipal — majorité de une voix — avait supprimé le budget de la police.

Le citoyen Labussière n'approuvant pas ce vote, et se sentant isolé, a donné sa démission de maire de la ville de Limoges. Au cours du vote du budget la majorité du conseil municipal — majorité de une voix — avait supprimé le budget de la police.

Le citoyen Labussière n'approuvant pas ce vote, et se sentant isolé, a donné sa démission de maire de la ville de Limoges. Au cours du vote du budget la majorité du conseil municipal — majorité de une voix — avait supprimé le budget de la police.

Le citoyen Labussière n'approuvant pas ce vote, et se sentant isolé, a donné sa démission de maire de la ville de Limoges. Au cours du vote du budget la majorité du conseil municipal — majorité de une voix — avait supprimé le budget de la police.

Le citoyen Labussière n'approuvant pas ce vote, et se sentant isolé, a donné sa démission de maire de la ville de Limoges. Au cours du vote du budget la majorité du conseil municipal — majorité de une voix — avait supprimé le budget de la police.

Le citoyen Labussière n'approuvant pas ce vote, et se sentant isolé, a donné sa démission de maire de la ville de Limoges. Au cours du vote du budget la majorité du conseil municipal — majorité de une voix — avait supprimé le budget de la police.

Le citoyen Labussière n'approuvant pas ce vote, et se sentant isolé, a donné sa démission de maire de la ville de Limoges. Au cours du vote du budget la majorité du conseil municipal — majorité de une voix — avait supprimé le budget de la police.

Le citoyen Labussière n'approuvant pas ce vote, et se sentant isolé, a donné sa démission de maire de la ville de Limoges. Au cours du vote du budget la majorité du conseil municipal — majorité de une voix — avait supprimé le budget de la police.

Ce Comité a pour but de mener une agitation pour que soit reconnue par le patron qu'est l'Etat, la liberté syndicale pour ses salariés. Le 28 janvier, une réunion aura lieu dans le plus grand nombre possible de villes, où seront convoqués, tous les salariés de l'Etat, sans exception.

A Lille, toutes les dispositions sont maintenant arrêtées pour assurer le succès de la manifestation du 28 janvier.

La municipalité de Bourges vient de supprimer le subvention annuelle de 500 francs qu'elle accordait précédemment à la Bourse du Travail.

## Chronique Electorale

### Les Elections Sénatoriales DU NORD

#### LA SITUATION

Hors la question de l'anti-patriotisme que notre rédacteur en chef, traite plus haut, comme il convient, au point de vue socialiste, la politique électorale ne présente rien, aujourd'hui, de particulièrement palpitant, si nous en exceptons le gros problème de l'Unité de Liste entre progressistes et radicaux.

Mais cela fera l'objet d'un entretien spécial. Ici, nous devons nous borner à enregistrer la température de l'opinion.

A l'Echo, on est toujours à la baisse. Croiriez-vous qu'en huit pages — oui, huit — on n'a pu arriver à glisser, en aucun coin, même à la rubrique des nouvelles sèches, le plus petit mot, tendant à retarder la bonne foi de ce journal ?

C'est pourtant comme cela. L'Echo se bat les flancs, un jour, pour découvrir des décorations à M. Lozé, et lui en couvrir la poitrine... jusqu'à la coupe ; le lendemain, il est bien trop occupé à chercher les mérites et les vertus d'un quelconque Delval pour songer à rectifier ses mensonges de la veille, quoique on lui ait tjs le nez dedans.

Mais, patience, tout cela se passera. Et nous n'aurons pas besoin d'appeler à la rescousse les typographes.

Quant au Progrès du Nord, il est, lui, plein de confiance en sa bonne étoile.

C'est moi, le Progrès ! Il me suffit de paraître pour vaincre.

« Auteurs fortune, j'uvé ». C'est entendu. Mais, nous disait, hier, un paysan de Boussu, qui entend mal le latin et traduit « j'uvé » pour « Java », il est possible que les adulateurs fassent fortune à Java, mais Java, c'est l'Inde.

Et le Progrès nous faisait preuve de sens car, le prétexte que l'on a été heureux une fois, deux fois, dix fois, il serait imprudent de s'hypnotiser dans la contemplation de son non-bien.

Fendant que les radicaux restent muets comme des carpes de Fontainebleau devant les questions socialistes, les réactionnaires de tous poils, eux, travaillent à leur entente finale.

Prenez garde, O Progrès, la roche tarpeienne est proche du Luxembourg !

Au Petit Nord, on se défend avec une énergie farouche et l'on va même jusqu'à l'attaquer. Affaires de jeunesse, peut-être ?

Entre temps, on nous chante les mérites de tous les candidats, à l'exception du jour le jour, — binetel sympathique à l'appui.

Très bien ! Le papier est fait pour supporter ce qu'on y met. Mais, entre nous, est-ce que le Petit Nord est payé de retour ? Il n'y paraît guère !

Faut-il parler de la Croix et du Journal de Roubaix ? Pourquoi pas ? Ils sont aussi intéressants que l'Echo.

La Croix qui s'est attachée à la casserole au bout de la plume, et qui fait les plus timbramarques qui se puissent imaginer. Elle est en surtout contre la franc-maçonnerie et, comme M. Lagrillière-Beaulere, — soi-même ! — contre le « comblisme ».

Car, vous le savez bien, rien n'arrive plus, en politique, que ce ne soit la faute à Combes.

M. Beaulere de Lagrillière l'a dit, redit et ressassé et la Croix s'autorise de ce vieil antichlorien pour le dire, le redire et le ressassé.

C'est fatal, nous n'aurions jamais pensé que M. l'abbé Cyr réimprimerait un jour le beau-droit macabre de M. Lagrillière et que celui-ci coifferait la calotte du premier. Mais tout arrive, certainement. Il n'y a qu'une chose qui n'arrivera pas : c'est la réélection de M. Chérol.

Du coup, le Journal de Roubaix en fera une maladie, car cet organe n'a pas qu'un trou, comme l'Echo d'hilarante mémoire ; il en a sept !

Il lui indiffère que Delval ou Ghesthem, Narin ou Lozé, Faucheur ou Chese, Machon ou Dohiere entrent au Sénat. Il n'a qu'un but, faire dire son Chatelet et, dans ce but, il marche avec une comique audace sur les plates-bandes de la D'roche et de la Croix, au risque d'encourir la plus majeure des excommunications.

Le roi Louis XV aussi. — Monsieur, a-t-il répondu, plutôt se passer de sucre que de voir souffrir une race... Une race de singes, au je dit, et encore je ferais bien de d'bonneur. Savez-vous ce qu'il a prétendu ?

— Du duc ? — Pardi ! ce n'est pas du cardinal, je pense ; je ne remonte pas encore jusque-là. D'ailleurs, il n'a pas fait ce qu'a fait son neveu ; il n'a pas duré si longtemps.

— Je m'en doute, Monsieur, qu'avec de si puissants amis que ceux que vous paraissez avoir, vous quittez la cour.

« C'est que, voyez-vous, nous expliquait hier un honorable roubaissien, Roubaix sans sénateur propre, c'est Roubaix assujettie à Lille... »

Le problème est évidemment passionnant ; malheureusement le Journal de Roubaix, qui est surtout celui de Monsieur, est incapable de le résoudre selon les vœux locaux, décrirait-il encore cent fois plus d'ignominies sur le grand honnête homme qu'est Léo Mellet.

Mais glissons... A la Dépêche, de même qu'à l'Echo et au Petit Nord, on prétend avoir les meilleurs candidats, ceux-là seuls qui ne blanchissent pas en vieillissant. Cependant, l'on y devient amer, nerveux, irritable. On avait formulé des propositions, un dogme nouveau et cela a été dédaigné. On sent qu'il faudra encore courber l'échine et l'on ne s'y résigne pas.

Patience ! cela ne nous empêchera pas de revoir « le coup de Serive » qui, en politique, équivaut au « coup du père François » dans l'art du crime.

Mais, cette fois, les républicains sont avertis et ils sauront se garder à carreau.

## La Forte Gaffe

La Dépêche au grand esprit politique de laquelle nous rendons volontiers hommage, avait pensé qu'il était tout naturel que progressistes et radicaux allasent au premier tour de scrutin avec une liste commune, c'est-à-dire qu'ils offrissent, de concert, aux délégués sénatoriaux, une bonne salade romaine pimentée d'un « républicain » genre Lozé.

Pendant plusieurs jours, en des articles très étudiés et d'une irréutable logique, la Dépêche prêcha donc son système.

Mais l'Echo du Nord, le deuxième intéressé à la combinaison fit la sourde oreille.

Enfin, poussé dans ses derniers retranchements, il aurait répondu au journal conservateur :

« Nous voulons bien descendre à nous allier avec vous, mais au second tour de scrutin seulement, car alors nos adversaires n'auront pas le temps de dénoncer notre complot. Pour le quart d'heure et maintenant que sur vos sollicitations nous avons « bouché notre trou », nous ne pouvons contracter qu'un allié lequel loin de nous compromettre nous servira d'autant plus qu'il n'a pas l'intention de candidats. »

« Et cet allié, c'est ?... » interrogea la Dépêche.

« Cet allié, mais il sera le votre demain, puisque nous finirons par faire liste commune et il ne nous en coûte nullement de vous le faire connaître : c'est M. Lagrillière-Beaulere. »

« Ah ! très bien ! » conclut la Dépêche qui se retira, en saluant, ainsi qu'il est dans ses usages.

Et voilà pourquoi, depuis hier, la Dépêche a renoncé à prêcher l'unité de liste et se contente de préconiser modestement l'union de tous les anti-boucards.

Ce n'était donc pas la peine de tant se dépenser en arguments et en mamours pour aboutir à un aussi anodin résultat.

Pour une fois, la Dépêche si cruelle aux autres, reconnaît qu'elle a commis la gaffe, la « forte gaffe ! »

## Une défection

Au dernier moment, notre correspondant de Fourmies télégraphie :

Le bruit court aujourd'hui à Fourmies que M. Delval, maire, ne voudrait plus être candidat aux élections sénatoriales.

Est-ce que ça se décolorait déjà ?

## Informations REGIONALES

### Le PRIX du CHARBON

La section du Nord du Comité républicain du Commerce et de l'Industrie, qui a son siège à Lille, vient de faire la presse d'un communiqué très intéressant, mais sur lequel il y a de nombreuses objections à présenter.

Cette commission vise le Comité de statistique fondé par les mines du Nord et du Pas-de-Calais pour la vente du charbon par zones à base décroissante.

Voyons d'abord les résultats obtenus avec le nouveau système. S'il est vrai que les industriels qui se sont installés dans les limites où dans le voisinage immédiat des concessions minières ont eu la désagréable surprise de payer le charbon plus cher que leurs confrères des régions plus éloignées, il n'est pas moins vrai aussi que la création de zones a eu pour résultat de concurrencer les mines voisines de charbon allemands et anglais et d'augmenter dans des proportions considérables la production de la houille dans nos deux départements.

Ce qu'il faudrait démontrer avant de se prononcer en faveur d'un tel système, c'est que le Comité de Lille sur une innovation à deux cent mille livres de rentes. Eh bien ! il est jeune encore ; il est encore vert, disons, aventureux ! Dix ans de plus que moi, mon cher Monsieur, dix ans !

— Est-ce de monsieur de Richelieu que vous voulez parler ? — Du duc ? — Pardi ! ce n'est pas du cardinal, je pense ; je ne remonte pas encore jusque-là. D'ailleurs, il n'a pas fait ce qu'a fait son neveu ; il n'a pas duré si longtemps.

— Je m'en doute, Monsieur, qu'avec de si puissants amis que ceux que vous paraissez avoir, vous quittez la cour.

— Oh ! c'est une retraite momentanée, voilà tout, et j'y rentrerai quelque jour, dit le vieux baron en lançant sur sa fille un regard étrange.

qui a provoqué un regain de prospérité dans les centres populaires, c'est que les métallurgistes du Nord et du Pas-de-Calais sont véritablement menacés de ruine parce qu'ils sont obligés de payer le charbon au prix fixé pour la première zone. Je doute que le danger soit justifié.

Il peut être que les porteurs de titres de l'industrie qui s'est rendue célèbre par ses trusts soient moins favorisés que ceux de certaines sociétés houillères dont les actions émises à quelques centaines de francs valent aujourd'hui 100 francs.

Comme les grandes usines ont travaillé le fer, les compagnies minières entendent fixer elles-mêmes leurs prix de vente. Rien ne les oblige ni de leur intérêt de favoriser une industrie plutôt qu'une autre, à faire les affaires des employeurs d'une région au détriment de ceux des autres contrées. C'est tout l'ouvrier qui a provoqué ces conflits antagoniques où nous voyons les grands patrons se déchirer entre eux.

Je dirai même que si les compagnies minières ne peuvent pas à la main-d'œuvre, si elles ne spéculent pas aussi honteusement sur les travailleurs que les enrichissent, la querelle qui vient d'être déclarée nous laisserait tout à fait indifférents.

C'est, je le sais d'accord avec le Comité du Commerce et de l'Industrie lorsqu'il demande une tarification officielle par l'Etat des prix de charbon. A la condition toutefois que les pouvoirs publics établissent en même temps des limites aux salaires. Une telle mesure de salaires légal. On pourrait aussi en faire autant pour la grande industrie, qu'elle ait ses comptoirs dans le Nord ou dans le Midi, à proximité des charbonnages ou dans les zones éloignées.

Comme les grandes usines ont travaillé le fer, les compagnies minières entendent fixer elles-mêmes leurs prix de vente. Rien ne les oblige ni de leur intérêt de favoriser une industrie plutôt qu'une autre, à faire les affaires des employeurs d'une région au détriment de ceux des autres contrées. C'est tout l'ouvrier qui a provoqué ces conflits antagoniques où nous voyons les grands patrons se déchirer entre eux.

Je dirai même que si les compagnies minières ne peuvent pas à la main-d'œuvre, si elles ne spéculent pas aussi honteusement sur les travailleurs que les enrichissent, la querelle qui vient d'être déclarée nous laisserait tout à fait indifférents.

C'est, je le sais d'accord avec le Comité du Commerce et de l'Industrie lorsqu'il demande une tarification officielle par l'Etat des prix de charbon. A la condition toutefois que les pouvoirs publics établissent en même temps des limites aux salaires. Une telle mesure de salaires légal. On pourrait aussi en faire autant pour la grande industrie, qu'elle ait ses comptoirs dans le Nord ou dans le Midi, à proximité des charbonnages ou dans les zones éloignées.

Comme les grandes usines ont travaillé le fer, les compagnies minières entendent fixer elles-mêmes leurs prix de vente. Rien ne les oblige ni de leur intérêt de favoriser une industrie plutôt qu'une autre, à faire les affaires des employeurs d'une région au détriment de ceux des autres contrées. C'est tout l'ouvrier qui a provoqué ces conflits antagoniques où nous voyons les grands patrons se déchirer entre eux.

Je dirai même que si les compagnies minières ne peuvent pas à la main-d'œuvre, si elles ne spéculent pas aussi honteusement sur les travailleurs que les enrichissent, la querelle qui vient d'être déclarée nous laisserait tout à fait indifférents.

C'est, je le sais d'accord avec le Comité du Commerce et de l'Industrie lorsqu'il demande une tarification officielle par l'Etat des prix de charbon. A la condition toutefois que les pouvoirs publics établissent en même temps des limites aux salaires. Une telle mesure de salaires légal. On pourrait aussi en faire autant pour la grande industrie, qu'elle ait ses comptoirs dans le Nord ou dans le Midi, à proximité des charbonnages ou dans les zones éloignées.

Comme les grandes usines ont travaillé le fer, les compagnies minières entendent fixer elles-mêmes leurs prix de vente. Rien ne les oblige ni de leur intérêt de favoriser une industrie plutôt qu'une autre, à faire les affaires des employeurs d'une région au détriment de ceux des autres contrées. C'est tout l'ouvrier qui a provoqué ces conflits antagoniques où nous voyons les grands patrons se déchirer entre eux.

Je dirai même que si les compagnies minières ne peuvent pas à la main-d'œuvre, si elles ne spéculent pas aussi honteusement sur les travailleurs que les enrichissent, la querelle qui vient d'être déclarée nous laisserait tout à fait indifférents.

C'est, je le sais d'accord avec le Comité du Commerce et de l'Industrie lorsqu'il demande une tarification officielle par l'Etat des prix de charbon. A la condition toutefois que les pouvoirs publics établissent en même temps des limites aux salaires. Une telle mesure de salaires légal. On pourrait aussi en faire autant pour la grande industrie, qu'elle ait ses comptoirs dans le Nord ou dans le Midi, à proximité des charbonnages ou dans les zones éloignées.

Comme les grandes usines ont travaillé le fer, les compagnies minières entendent fixer elles-mêmes leurs prix de vente. Rien ne les oblige ni de leur intérêt de favoriser une industrie plutôt qu'une autre, à faire les affaires des employeurs d'une région au détriment de ceux des autres contrées. C'est tout l'ouvrier qui a provoqué ces conflits antagoniques où nous voyons les grands patrons se déchirer entre eux.

Je dirai même que si les compagnies minières ne peuvent pas à la main-d'œuvre, si elles ne spéculent pas aussi honteusement sur les travailleurs que les enrichissent, la querelle qui vient d'être déclarée nous laisserait tout à fait indifférents.

C'est, je le sais d'accord avec le Comité du Commerce et de l'Industrie lorsqu'il demande une tarification officielle par l'Etat des prix de charbon. A la condition toutefois que les pouvoirs publics établissent en même temps des limites aux salaires. Une telle mesure de salaires légal. On pourrait aussi en faire autant pour la grande industrie, qu'elle ait ses comptoirs dans le Nord ou dans le Midi, à proximité des charbonnages ou dans les zones éloignées.

Comme les grandes usines ont travaillé le fer, les compagnies minières entendent fixer elles-mêmes leurs prix de vente. Rien ne les oblige ni de leur intérêt de favoriser une industrie plutôt qu'une autre, à faire les affaires des employeurs d'une région au détriment de ceux des autres contrées. C'est tout l'ouvrier qui a provoqué ces conflits antagoniques où nous voyons les grands patrons se déchirer entre eux.

Je dirai même que si les compagnies minières ne peuvent pas à la main-d'œuvre, si elles ne spéculent pas aussi honteusement sur les travailleurs que les enrichissent, la querelle qui vient d'être déclarée nous laisserait tout à fait indifférents.

C'est, je le sais d'accord avec le Comité du Commerce et de l'Industrie lorsqu'il demande une tarification officielle par l'Etat des prix de charbon. A la condition toutefois que les pouvoirs publics établissent en même temps des limites aux salaires. Une telle mesure de salaires légal. On pourrait aussi en faire autant pour la grande industrie, qu'elle ait ses comptoirs dans le Nord ou dans le Midi, à proximité des charbonnages ou dans les zones éloignées.

Comme les grandes usines ont travaillé le fer, les compagnies minières entendent fixer elles-mêmes leurs prix de vente. Rien ne les oblige ni de leur intérêt de favoriser une industrie plutôt qu'une autre, à faire les affaires des employeurs d'une région au détriment de ceux des autres contrées. C'est tout l'ouvrier qui a provoqué ces conflits antagoniques où nous voyons les grands patrons se déchirer entre eux.

Je dirai même que si les compagnies minières ne peuvent pas à la main-d'œuvre, si elles ne spéculent pas aussi honteusement sur les travailleurs que les enrichissent, la querelle qui vient d'être déclarée nous laisserait tout à fait indifférents.

C'est, je le sais d'accord avec le Comité du Commerce et de l'Industrie lorsqu'il demande une tarification officielle par l'Etat des prix de charbon. A la condition toutefois que les pouvoirs publics établissent en même temps des limites aux salaires. Une telle mesure de salaires légal. On pourrait aussi en faire autant pour la grande industrie, qu'elle ait ses comptoirs dans le Nord ou dans le Midi, à proximité des charbonnages ou dans les zones éloignées.

Comme les grandes usines ont travaillé le fer, les compagnies minières entendent fixer elles-mêmes leurs prix de vente. Rien ne les oblige ni de leur intérêt de favoriser une industrie plutôt qu'une autre, à faire les affaires des employeurs d'une région au détriment de ceux des autres contrées. C'est tout l'ouvrier qui a provoqué ces conflits antagoniques où nous voyons les grands patrons se déchirer entre eux.

Je dirai même que si les compagnies minières ne peuvent pas à la main-d'œuvre, si elles ne spéculent pas aussi honteusement sur les travailleurs que les enrichissent, la querelle qui vient d'être déclarée nous laisserait tout à fait indifférents.

C'est, je le sais d'accord avec le Comité du Commerce et de l'Industrie lorsqu'il demande une tarification officielle par l'Etat des prix de charbon. A la condition toutefois que les pouvoirs publics établissent en même temps des limites aux salaires. Une telle mesure de salaires légal. On pourrait aussi en faire autant pour la grande industrie, qu'elle ait ses comptoirs dans le Nord ou dans le Midi, à proximité des charbonnages ou dans les zones éloignées.

Comme les grandes usines ont travaillé le fer, les compagnies minières entendent fixer elles-mêmes leurs prix de vente. Rien ne les oblige ni de leur intérêt de favoriser une industrie plutôt qu'une autre, à faire les affaires des employeurs d'une région au détriment de ceux des autres contrées. C'est tout l'ouvrier qui a provoqué ces conflits antagoniques où nous voyons les grands patrons se déchirer entre eux.

Je dirai même que si les compagnies minières ne peuvent pas à la main-d'œuvre, si elles ne spéculent pas aussi honteusement sur les travailleurs que les enrichissent, la querelle qui vient d'être déclarée nous laisserait tout à fait indifférents.

C'est, je le sais d'accord avec le Comité du Commerce et de l'Industrie lorsqu'il demande une tarification officielle par l'Etat des prix de charbon. A la condition toutefois que les pouvoirs publics établissent en même temps des limites aux salaires. Une telle mesure de salaires légal. On pourrait aussi en faire autant pour la grande industrie, qu'elle ait ses comptoirs dans le Nord ou dans le Midi, à proximité des charbonnages ou dans les zones éloignées.

Comme les grandes usines ont travaillé le fer, les compagnies minières entendent fixer elles-mêmes leurs prix de vente. Rien ne les oblige ni de leur intérêt de favoriser une industrie plutôt qu'une autre, à faire les affaires des employeurs d'une région au détriment de ceux des autres contrées. C'est tout l'ouvrier qui a provoqué ces conflits antagoniques où nous voyons les grands patrons se déchirer entre eux.

grand danger la vie de l'infortuné. Après un rapide pansement, M. Benoit a été transporté d'urgence à l'hôpital civil dans une voiture d'ambulance.

Son état est très grave. M. Delatre, commissaire de police du 2e arrondissement, prévenu d'accident, s'est rendu aussitôt sur les lieux et a ouvert une enquête.

## Nominations dans l'enseignement primaire

Sont nommés : 1. Instituteur titulaire adjoint. — A Douai, rue François-Lemaire, M. Albert Salandre, de Prisches.

2. Institutrices titulaires adjointes. — A Escaudin-Saint-Marc, Mmes Marguerite Rouleaux, de Moudéant ; à Clary, (EM), Marthe Prévot, de Neuf-Mesnil.

Stagiaires : 1. Adjointes. — A Merville, MM. François Galand, suppléant ; à Saint-Amand, (Moulin des Loups), Fleury José, de Nivelles ; à Nivelles, Paul Charoy, de Saint-Amand (Moulin des Loups) ; à Annoullin, Henri Lanny, de Wattefos-Ploisy ; à Wattefos-Ploisy, Edmond Devyver, d'Annoullin ; à Banny, Louis Snyers, suppléant ; à Prisches, Charles Taifer, de Vieux-Berquin ; à Vieux-Berquin, Louis Cremer, suppléant ; à Avesnes-les-Aubert, Alfred Degrennot, d'Ennetières-en-Verpées ; à Ennetières-en-Verpées, Jean Goffart, suppléant.

2. Adjointes. — A Godewaersvelde, Mmes Cécile Accou, suppléante ; à Hautmont-Centre, Laure Bruyère, de Jeumont ; à Beuvrages, Angèle Snyers, suppléante ; à Mouchin, Julia Castel, de Cantin ; à Cantin, Henriette Cannu, de Waziers ; à Waziers, provisoire.

## LOTIERIE DE LYON

LISTE DES NUMEROS GAGNANTS. Le Tirage de la Loterie de la Société Protectrice de l'Enfance de Lyon a eu lieu le 14 courant.

Le numéro 20.555 gagne 10.000 francs. Les numéros 62.595 et 81.855 gagnent chacun 1000 francs.

Les trente numéros suivants gagnent chacun 100 francs :

4.824	5.400	6.488	13.072
18.142	18.270	21.676	25.432
28.742	29.711	35.373	43.044
43.601	46.483	47.406	48.248
48.436	64.318	65.300	69.885
71.533	71.889	75.238	75.287
75.115	76.105	76.134	76.813
77.083	77.592		

## DERNIERS TELEGRAMMES

(Par Services Spéciaux de Minuit à 4 h. du matin)

La Révolution en Russie. GREVE GENERALE A VARSOVIE. Pétzbourg, 30 décembre. — Les usines, les fabriques, les tramways et les imprimeries de Varsovie sont en grève.

Un grand nombre de magasins sont fermés. Les trains sur la ligne de Varsovie à Vienne ne circulent que le jour, par crainte d'agressions nocturnes.

Hier et avant-hier, de nombreuses arrestations ont été opérées parmi les membres du parti social-révolutionnaire de Pétzbourg. Beaucoup d'entre eux étaient porteurs d'armes et de cartouches.

LA SITUATION A MOSCOU. Pour le moment, l'action est conduite ici par trois partis de révolutionnaires armés. Ils ont tenté hier de s'entendre avec les autorités gouvernementales et ont offert de livrer leurs armes et de se rendre, on leur permettait de se retirer en liberté.